



## UFC - QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

CSC La Ferme - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Tél. : 01 69 56 02 49

Courriel : [contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr)

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 7 février 2026

Les adhérents de l'UFC-Que Choisir du Val d'Yerres à jour de leur cotisation ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue **le samedi 7 février 2026 à 15h05 salle Camus à Boussy-Saint-Antoine**

sur l'ordre du jour (qui a été adressé par mail ou courrier) suivant :

- Rapport moral et d'activité 2025
- Projets d'actions pour 2026
- Rapport financier 2025
- Budget prévisionnel 2026
- Montant de l'adhésion
- Renouvellement de mandats et élection au Conseil d'Administration
- Questions diverses

### **PRESENCE**

Nombre d'adhérents convoqués : 189

Présents : 16

Pouvoirs : 34

Aucun quorum n'est exigé par les statuts.

### **DESIGNATION DU PRESIDENT ET SECRETAIRE DE SEANCE**

Le secrétariat de séance est assuré par Abel Dumont , secrétaire de l'association, la présidence de séance par Daniel Abriol, Représentant Légal.

L'assemblée générale ordinaire a débuté à 15h05.

### **RESULTAT DES VOTES**

Résolutions	Nombre de votes exprimés		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Approbation du compte rendu de l'AG précédente (1 février 2025)	50	0	0
Rapport moral et d'activité 2025	50	0	0
Projets d'actions pour 2026	50	0	0
Rapport financier 2025	50	0	0
Budget prévisionnel 2026	49	0	1
Montant de l'adhésion	50	0	0
Renouvellement du conseil d'administration			
- Véronique Perret	50	0	0
Nomination Abel Dumont	50	0	0

La question suivante a été posée à Mme Perret Responsable Financière :

M Abriol : Les différences signalées entre la comptabilité manuelle présentée et la comptabilité enregistrée sur le logiciel Comptable Bleez à l'occasion du CA de janvier ont-elles été identifiées et justifiées ?

Mme Perret a répondu oui, la comptabilité tenue sur Bleez est exacte au 31/12/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h20


### ELECTION DU REPRESENTANT LEGAL

Le Conseil d'administration du 13 février 2026 a décidé à l'unanimité

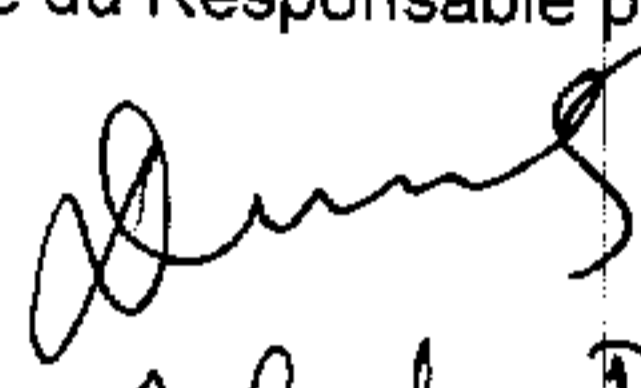
- d'opter pour la gouvernance collégiale,
- l'élection du représentant légal de l'association n'a pu se réaliser aucun administrateur ne s'étant porté candidat pour le poste à pourvoir.

Procès verbal certifié conforme

Signature du Représentant légal

p.o.  
im administrateur  
  
Jacques PRADIER

Signature du Responsable pôle administratif

  
Abel DUMONT